


## **mise en concurrence et AOT**

Par **Rafa**, le **07/11/2010** à **12:07**

Bonjour,

Le respect des règles de la concurrence a été reconnu en droit administratif concernant sur les AOT (CE, 26 mars 1999, EDA) mais sur une concession de voirie.

En est-il de même pour les permissions de voirie ? (en l'espèce pour l'attribution d'AOT sur des halles pour les commerçants doit elle-êtré précédée d'une mise en concurrence ?)

Merci d'avance pour votre aide  Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **08/11/2010** à **11:20**


Bonjour,

Je ne comprends même pas la question.

Dès lors qu'une AOT est une procédure initiée - par principe et par définition - par une personne privée et à son bénéfice, et qu'il ne s'agit donc pas d'une délégation de service public au bénéfice de la collectivité, je vois mal comment on pourrait y prévoir un mécanisme mise en concurrence.

[quote="M. Kafka, maire de Trifouilly sur Ubu":3hix15iq]

En réponse à la demande de M. Le Troquet, propriétaire du café "Le Bistrot" d'installer une terrasse sur le trottoir devant son établissement, l'autorisation est accordée à son concurrent M. Pinard, propriétaire du café "Le Beaujolphif" situé trois rues plus loin.[/quote:3hix15iq]

 Image not found or type unknown

Un emplacement commerçant sur un "marché public" (qui n'a rien à voir avec les "marchés publics" visés par le code du même nom) est de la nature d'une AOT simplifiée.